

Discours de Jacques Delors (Bruges, 17 octobre 1989)

Légende: Le 17 octobre 1989, à l'occasion de l'ouverture de la 40^{ème} année académique du Collège d'Europe à Bruges, Jacques Delors, président de la Commission européenne, prononce un discours sur l'état de l'intégration économique des Douze et sur les nouveaux défis à relever, notamment dans le domaine monétaire.

Source: Europe Documents. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Lodovico ; RRéd. Chef Gazzo, Emanuele. 21.10.1989, n° 1576. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_delors_bruges_17_octobre_1989-fr-5bbb1452-92c7-474b-a7cf-a2d281898295.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Discours de Jacques Delors (Bruges, 17 octobre 1989)

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous à l'invitation de Monsieur le Recteur, le Professeur Lukaszewski, alors que le Collège d'Europe fête ses quarante années d'existence. Ici, à Bruges, si, durant toute cette époque, la construction européenne a connu ses heures d'espoir et de progrès, mais aussi de longues périodes de désespérance et de stagnation, on peut dire que la foi en l'Europe n'a jamais manqué.

Votre Recteur l'affirmait, il y a dix ans, dans une conception à la fois pluraliste et rigoureuse de l'Europe. Il écrivait:

"Former la conscience européenne, développer le sentiment d'appartenance à l'Europe en tant que communauté de civilisation et de destin, voilà qui est dans la plus droite ligne de la grande tradition universitaire de l'Occident".

C'est une heureuse coïncidence qu'en cette année 1989, votre Collège ait choisi de rendre hommage à Denis de Rougemont, une personnalité trop peu connue, qui nous laisse une oeuvre considérable, par ses écrits et aussi par son action.

Si vous m'autorisez à donner un tour plus personnel à l'évocation de Denis de Rougemont, et bien que n'ayant jamais eu la chance de travailler avec lui, je voudrais vous dire simplement ce qui m'attache à lui ou, plus modestement, les raisons qui font que je m'efforce d'utiliser son apport intellectuel et politique.

En tant que militant européen tout d'abord, je continue, comme beaucoup d'autres, l'action qu'il a entreprise, en son temps et à sa mesure. Il s'est beaucoup réclamé du fédéralisme auquel il prêtait de nombreuses vertus. Il y voyait, à la fois, une méthode, une approche de la réalité et un style d'orientation sociale. Pour ma part, j'ai souvent l'occasion de recourir au fédéralisme comme méthode, en y incluant le principe de subsidiarité. J'y vois l'inspiration pour concilier ce qui apparaît à beaucoup comme inconciliable: l'émergence de l'Europe unie et la fidélité à notre nation, à notre patrie; la nécessité d'un pouvoir européen, à la dimension des problèmes de notre temps, et l'impératif vital de conserver nos nations et nos régions, comme lieu d'enracinement; l'organisation décentralisée des responsabilités, afin de ne jamais confier à une plus grande unité ce qui peut être mieux réalisé par une plus petite. Ce que l'on appelle précisément le principe de subsidiarité.

En tant que personnaliste, aussi, disciple d'Emmanuel Mounier dont le rayonnement, j'en suis sûr, redeviendra très important au fur et à mesure que les Européens, notamment, prendront conscience des impasses d'un individualisme forcené, de même qu'ils rejettent, depuis quelques années, le collectivisme et sa forme atténuée, l'Etat tuteur de toute personne et de toute chose.

Je suis donc heureux d'apporter ici ce témoignage à un homme qui a, durant toute sa vie, labouré les champs de l'espérance. Il est d'ailleurs significatif qu'au congrès de La Haye de 1948 lui ait été confié le soin de participer à la rédaction et de donner lecture du message aux Européens:

"La vocation de l'Europe, affirmait-il, se définit clairement. Elle est d'unir ses peuples selon leur vrai génie, qui est celui de sa diversité, et dans les conditions du vingtième siècle qui sont celles de la Communauté, afin d'ouvrir au monde la voie qu'il cherche, la voie des libertés organisées..."

La conquête suprême de l'Europe s'appelle la dignité de l'homme et sa vraie forme est dans la liberté. Tel est l'enjeu final de notre lutte. C'est pour sauver nos libertés acquises, mais aussi pour en élargir les bénéfiques à tous les hommes, que nous voulons l'union de notre continent.

Sur cette union, l'Europe joue son destin et celui de la paix du monde."

Mais s'il était encore avec nous, j'aurais aimé débattre avec lui de deux points sensibles pour notre avenir commun.

Denis de Rougemont croyait à ce que j'appellerais le "Bottom Up", la reconstruction par le bas, à partir de petites unités fondées comme naturellement par la solidarité des intérêts et la convergence des sentiments. C'est indispensable, mais insuffisant. D'autres, et je suis de ceux-là, doivent parallèlement oeuvrer dans le "Top Down" (pour poursuivre avec une expression anglaise): trouver les voies de l'intégration par le haut, sans laquelle les petites rivières des solidarités de voisinage ne conflueront jamais vers un grand fleuve.

Et puis, Denis de Rougemont détestait la puissance. Je le cite encore:

"La puissance", écoutez bien cela, car toute ma pensée s'y résume, "la puissance, c'est le pouvoir qu'on veut prendre sur autrui, la liberté, c'est le pouvoir qu'on peut prendre sur soi-même".

Sans nier les mérites philosophiques et spirituels d'une telle affirmation, je voudrais souligner mon désaccord, en me situant au niveau du politique.

Dans cette optique, la puissance n'est pas fatalement le contraire de la liberté. Non. La Communauté Européenne n'existera vraiment, et les peuples et nations qui la composent, que si elle a les moyens de défendre ses valeurs et de les illustrer au service de tous, en un mot d'être généreuse. Soyons assez puissants pour nous faire respecter et pour promouvoir nos valeurs de liberté et de solidarité. Dans un monde comme le nôtre, il ne peut en être autrement.

La puissance, je l'associerai à l'exigence de la nécessité que j'ai tant invoquée pour provoquer la relance de la construction européenne. Et je voudrais, aujourd'hui, la resituer au service de l'idéal. Car, je vous pose la question, où mènerait la pression de la nécessité sans une vision de ce que l'on veut accomplir? Et, à l'inverse, quelle portée aurait un idéal sans la volonté et les moyens d'agir? Le moment est venu, me semble-t-il, de réconcilier explicitement la nécessité avec l'idéal.

Pour ce faire, nous pouvons puiser dans nos expériences et dans nos patrimoines historiques, mais aussi dans la force de nos institutions. Je voudrais en souligner l'importance, à un moment où chacun peut prendre conscience des limites d'une action menée avec les seuls moyens nationaux. Les chantiers en cours de la construction européenne, qu'il s'agisse de sa dimension sociale ou de la nouvelle frontière que constitue l'Union Economique et Monétaire, nous offrent la possibilité d'un exercice en commun de la souveraineté, tout en respectant nos diversités et donc les principes de pluralisme et de subsidiarité.

Car, Mesdames et Messieurs, si j'ai tant insisté sur les institutions, c'est qu'il y a urgence. L'histoire n'attend pas. Face aux bouleversements de grande ampleur qui secouent le monde, et plus particulièrement les autres "Europe", il est essentiel que la Communauté, forte d'un dynamisme retrouvé, renforce sa cohésion et se fixe des objectifs à la dimension des défis que l'histoire nous a récemment lancés.

I. L'Europe et l'idéal de la nécessité

Il n'y a de place dans l'Histoire que pour ceux qui voient loin et large. C'est la raison pour laquelle les "pères fondateurs" de l'Europe sont encore présents, aujourd'hui, par leur inspiration et par l'héritage qu'ils nous ont transmis.

Voir large, c'est prendre en compte les évolutions du monde, autant géopolitiques qu'économiques, et aussi le mouvement des idées, l'évolution des valeurs essentielles qui animent nos contemporains. Les pères fondateurs voulaient que cessent ces guerres civiles européennes: "Plus jamais la guerre entre nous". Mais ils avaient aussi l'intuition que notre Europe avait cessé d'être le centre économique et politique du monde. Leur thèse se vérifie sous nos yeux, à tel point que durant les années 1970, la dramatique alternative qui se posait à nous était: la survie ou le déclin. Pour l'avoir répété, sans cesse, à l'époque, j'ai souvent choqué. Mais, peu à peu, la nécessité du sursaut s'est imposée et a permis de faire accepter l'objectif 1992 du grand marché sans frontières; puis, dans une sorte de cycle vertueux, la révision du Traité de Rome (l'Acte Unique)

et, enfin, ce que l'on appelle le paquet Delors, c'est-à-dire l'indispensable réforme financière pour se doter des moyens de notre ambition. Ainsi, l'Europe a-t-elle été réveillée par les alarmes de la nécessité.

Voir loin, c'est tout à la fois puiser dans notre patrimoine historique et se projeter en avant. La prospective y a sa part, mais aussi une éthique de la personne, de la société et de l'aventure humaine. On ne fait rien sans passion, disaient des ouvriers condamnés à voir leur entreprise disparaître.

Voilà, bien franchement, ce qui nous manque le plus aujourd'hui. J'affirme, sans angélisme aucun, que la théorie des nations-monstres froids n'a plus rien à faire dans le mode de vie interne de la Communauté, si celle-ci veut véritablement mériter sa belle appellation. Nos inévitables conflits d'intérêts doivent être transcendés par cet esprit de famille, cette intime conviction des valeurs partagées.

Parmi celles-ci, soulignons la valorisation mutuelle de nos personnalités par la connaissance de l'autre et par l'échange. Les jeunes générations sont très sensibles à ce nouvel horizon d'expérience et de rencontre. Elles refusent les niches exclusives, veulent aller au-devant d'esprits inconnus, explorer des terres nouvelles.

Le Collège de Bruges est, à sa manière, le laboratoire vivant de cette Europe en voie de se faire.

Oui, il est temps, chers Amis, de faire renaître l'Europe de l'idéal.

L'indispensable moteur de la nécessité

Mais il fallait passer par la nécessité. Alors que la Communauté à Douze est courtisée par les uns, menacée par les autres. Alors que, négligeant le ciment qui nous unit déjà, certains nous proposent une fuite en avant, au nom de la grande Europe ou bien ne nous offrent comme référence ultime que les lois du marché. A ceux-là, nous devons rappeler que notre Communauté est non seulement le fruit de l'Histoire et de la nécessité, mais aussi de la volonté.

Attardons-nous un instant sur la nécessité. Depuis la relance de 1984-85, les résultats sont là, les risques de déclin s'éloignent. En cinq ans, nous sommes passés d'une expansion économique insuffisante, de l'ordre de 1,50 % par an, à une croissance dynamique de 3,50 %, d'une perte annuelle nette de 600.000 emplois à une création de 1.300.000, d'un effort complémentaire d'investissement quasi-nul à une progression de l'ordre de 6 à 7 %. Les acteurs de la vie économique et sociale y sont plus sensibles que les responsables politiques dont beaucoup sous-estiment encore l'appui que la réalisation progressive du grand marché et les politiques communes ont fourni aux efforts menés nationalement pour adapter nos économies à la nouvelle donnée internationale. Mais un regard au-delà de nos frontières suffit pour mesurer le chemin parcouru: l'Europe existe à nouveau, elle suscite l'intérêt partout, en Amérique, en Asie, en Afrique, au Sud comme au Nord.

Question de volonté. Je sais que l'on a parfois abusé, dans une sorte d'incantation, de ce mot. Mais c'est bien la volonté politique qui a fait que six pays, puis neuf, puis dix, puis douze ont, en toute connaissance de cause, décidé d'unir leur destin. Le contrat, qui les lie, est clair. Il comporte, à la fois, des droits et des devoirs.

L'Histoire, enfin, dont les Douze ne sont pas maîtres, mais dont ils redeviennent des acteurs influents. Non, ils ne souhaitaient pas que par le décret de Yalta, l'Europe soit non seulement coupée en deux, mais devienne l'enjeu exposé de la guerre froide. Non, ils ne fermaient pas et ne ferment pas la porte à d'autres pays européens, si ces derniers acceptent la totalité du contrat.

La réconciliation de l'idéal et de la nécessité

Avec des bouleversements en cours en Europe de l'Est, la problématique change. Il ne peut être seulement question de savoir quand et comment, tous les pays européens pourront bénéficier de l'effet stimulant et des avantages d'un grand marché. Notre époque est par trop dominée par un nouveau mercantilisme et les jeunes Européens attendent plus de nous. Allons-nous nous dérober? Je vous pose la question.

Ne nous y trompons pas. Au-delà d'un nationalisme triomphant et d'un individualisme exacerbé, l'éthique revient en force. Les progrès de la science nous y obligent. Jusqu'où, par exemple, acceptons-nous les manipulations génétiques? Il nous faut une éthique du vivant, donc promouvoir notre conception de la personne humaine et de son intégrité. La nature, pillée ou délaissée selon les cas, nous revient comme un boomerang sous forme de dérèglements et de troubles inquiétants. Il nous faut aussi une éthique des relations entre l'homme et la nature. Lorsque des millions de jeunes frappent en vain à la porte de la société des adultes, notamment pour avoir leur place dans la vie professionnelle, lorsque des millions de retraités - encore dans la force de l'âge - sont mis à l'écart de toute réelle participation sociale, la question se pose: quelle société bâtissons-nous? Une société de l'exclusion?

Rappelons-nous que l'Europe a toujours été le continent de l'inquiétude et donc de l'interrogation, à la recherche d'un humanisme accordé à son temps, à l'origine des idées qui font le tour du monde.

Oui, il est temps de revenir à l'idéal, d'en être pénétrés, au travers de chacune de nos actions dans le champ du politique, de l'économique, du social et de la culture, continuons à nous interroger sur ce qui peut permettre à chaque homme, à chaque femme de s'épanouir, dans une conscience non seulement de ses droits, mais aussi de ses devoirs vis-à-vis de l'autre et de la société. Efforçons-nous de recréer constamment des collectivités humaines où la personne peut vivre et rayonner, se construire par l'échange et la coopération avec les autres.

Bien sûr, dès que nous aborderons franchement les rivages de l'humanisme, il y aura débat entre les Européens. Des conceptions s'opposeront, mais des synthèses surgiront pour le plus grand bien de la démocratie et de l'Europe. Car la Communauté, je le répète, est un concept chargé de sens.

"Where there is no big vision, the people perish", disait Jean Monnet en faisant sienne cette phrase de Roosevelt.

II. La Communauté, un concept chargé de sens

Nous vivons, à cet égard, une aventure unique. Nous bâtissons, certes en nous référant à des principes hérités de l'expérience historique, mais dans des conditions si particulières que le modèle, lui aussi, sera unique, sans précédent historique.

Nous devons beaucoup à la force de nos institutions, car nous sommes une Communauté de droit. Nous ne réussissons que par l'exercice mené lucidement, en commun, de la souveraineté.

La force d'une communauté de droit

Méditons un instant sur la force de nos institutions, à commencer par la légitimité, sans laquelle - les expériences précédentes d'unité entre Etats le démontrent par défaut - il n'est possible ni de progresser, ni de s'inscrire dans la durée.

Dans la Communauté, l'Histoire ne s'avance pas masquée, les dispositions des Traités sont là, dûment ratifiés par les Parlements nationaux, expression des volontés nationales. La Cour de Justice joue un rôle irremplaçable pour trancher les divergences d'interprétation. Le Conseil Européen, inscrit désormais dans le Traité, permet aux chefs d'Etat et de gouvernement d'évaluer les progrès et de constater les retards ou les manques par rapport au contrat qui nous unit et nous oblige. Il peut impulser et corriger. Et, fait nouveau, la Commission Européenne se fait un devoir de soumettre au Conseil Européen des bilans de l'action et des perspectives pour aller de l'avant. Elle prend au sérieux les communiqués issus du Conseil Européen et ne manque pas de rappeler aux Douze les engagements pris. Ainsi, la Communauté se différencie-t-elle, de plus en plus nettement, de ces fora internationaux d'où sortent des résolutions pleines de bonnes intentions, mais hélas! rarement appliquées.

Oui, pour se référer à une question d'actualité, la Commission prend au sérieux la volonté réitérée du Conseil Européen de supprimer les frontières internes - physiques, techniques et fiscales - et ainsi d'offrir aux

citoyens un grand espace pour l'échange, la rencontre, le partenariat. De même pour la volonté, exprimée déjà deux fois, de réaliser l'union économique et monétaire ou bien de donner plus de chair à la dimension sociale. La légitimité, c'est aussi cela: prendre au sérieux ce que dit le Conseil Européen.

Mais la force de nos institutions se mesure aussi à l'efficacité. On ne soulignera jamais assez, à cet égard, le génie des concepteurs du Traité de Rome. Quelle exigence pour qui se réfère à l'esprit de ce Traité!

Pour la Commission, tout d'abord, dans son devoir de faire respecter les règles du jeu, d'être le notaire des engagements pris, de mettre en oeuvre les décisions du Conseil, pour peu que celui-ci lui en donne les moyens. De ce point de vue, nous sommes encore loin du compte et plus précisément des visées de l'Acte Unique. Mais surtout la Commission Européenne prend toutes ses responsabilités à travers son droit d'initiative. Et chacun lui reconnaît le mérite d'avoir, en temps opportun, proposé les objectifs, voies et moyens de la relance de la construction européenne.

La Commission Européenne entend poursuivre avec le même dynamisme, mais à la condition qu'elle soit capable de penser et d'imaginer les futurs possibles. Que l'on nous comprenne bien. La Commission ne doit jamais succomber à l'ivresse de ses pouvoirs. Elle applique rigoureusement le principe de subsidiarité. Elle ne doit pas davantage ignorer les conditions d'un compromis dynamique entre les Douze, et pour cela mieux comprendre chaque peuple, chaque nation. Elle en tire les enseignements et recherche inlassablement le consensus. Au total, elle doit avoir le courage de dire non, chaque fois que l'on veut ignorer l'esprit ou la lettre du Traité. Mais aussi le courage de s'effacer, lorsque cela est nécessaire, au profit de la cause européenne.

Cette force du droit, cet ensemble démocratique qui se conforte, le Parlement Européen l'illustre à son tour. Il y a débat, je le sais, sur le déficit démocratique et, n'en doutez pas, il y aura demain, un renforcement des pouvoirs de l'assemblée de Strasbourg. Mais, en attendant, comment passer sous silence l'influence grandissante qu'exerce le Parlement Européen, tel qu'il est, sur le cours de la construction européenne. Je vous pose la question: aurait-il été aussi aisé de provoquer la conférence intergouvernementale qui a conduit à l'Acte Unique, si le Parlement Européen n'avait pesé de toutes ses forces, sur la base du projet de traité qu'il avait adopté, à l'initiative de ce grand européen, Altiero Spinelli?

Cette communauté de droit, beaucoup nous l'envient, d'où son rayonnement. Quelle référence pour les nations de l'Europe de l'Est que cet ensemble institutionnel qui permet à chaque pays membre, quelle que soit sa taille ou sa force, de dire son mot, d'apporter sa pierre à l'édifice commun! Ces nations et bien d'autres dans le monde admirent les travaux pratiques de la démocratie plurielle que nous menons, en commun, dans le mouvement et le progrès.

Qui, voyant cela, oserait encore nous demander de diluer ces institutions dans un ensemble plus vaste et d'inspiration intergouvernementale? Ce serait jeter la proie pour l'ombre, ce serait une erreur tragique pour l'Europe et pour la Communauté.

La réussite de cette Communauté de droit n'a cependant pas, pour autant, fait cesser les querelles sur la souveraineté. Il faut donc s'en expliquer franchement.

L'exercice en commun de la souveraineté

Une approche purement dogmatique ne mènerait à rien. Elle ne ferait qu'exacerber les discussions difficiles qui nous attendent, rendre plus malaisée la levée des derniers obstacles sur la route de l'objectif 1992.

Les faits sont là, qui doivent amener chaque nation à s'interroger sur ce que sont concrètement ses marges de manœuvre et d'autonomie dans le monde actuel. Qu'il s'agisse de l'interdépendance croissante des économies, de la mondialisation de la sphère financière (que l'actualité nous rappelle), du poids existant ou grandissant des principaux acteurs de la scène mondiale, tout concourt à une double exigence.

En premier lieu, les nations doivent s'unir lorsqu'elles se sentent proches les unes des autres, par la

géographie, l'histoire, les finalités essentielles... et aussi la nécessité.

En second lieu, ou mieux parallèlement, la coopération doit se développer de plus en plus au niveau mondial pour traiter notamment du commerce international, du système monétaire, du sous-développement, et aussi de l'environnement ou de la lutte contre la drogue.

Les deux voies ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Car, pour exister au niveau mondial, pour peser sur les évolutions, encore faut-il avoir les atouts - et pas seulement les atours - de la puissance, c'est-à-dire les moyens de la générosité, sans laquelle il n'est pas de grande politique.

Or, l'Europe ne pèse pas encore beaucoup, même si, comme je l'ai souligné, notre regain économique impressionne nos partenaires et rassure les Européens. L'origine de nos carences est claire. Elle réside dans la fiction - délibérément entretenue - de la pleine souveraineté, et par conséquent de l'efficacité absolue des politiques nationales.

On connaît la réponse rassemblée dans une formule lapidaire: parler d'une seule voix. C'est en réalité plus qu'une formule, c'est une manière d'être que confortent nos institutions et que justifient les résultats obtenus, là où nous avons accepté l'exercice en commun de la souveraineté. A contrario, la démonstration par l'absurde conforte aussi cette analyse. Que l'on songe, alors que pourtant le Traité instaure une politique commerciale commune, aux lacunes de celle-ci. Elles s'expliquent souvent par le cavalier seul de certains pays ou par une mauvaise évaluation de leurs propres intérêts. Ou encore à notre impuissance à contribuer, d'une manière décisive, à la solution des problèmes de l'endettement et du sous-développement. Alors qu'une action vraiment commune aurait la force de déplacer les montagnes des égoïsmes et des hégémonies.

Puis-je rappeler, ici, ce que déclarait Sir Geoffrey Howe le 19 juillet dernier:

"Les nations souveraines de la Communauté Européenne, partageant leur souveraineté en toute liberté, se construisent un rôle clé dans l'exercice du pouvoir du siècle à venir".

Et nous en revenons tout naturellement à nos institutions. Chacun se rappelle les débats qui ont paralysé la Communauté dans les années 60 à propos du processus de décision communautaire et qui ont abouti au pseudo-compromis de Luxembourg. Depuis l'Acte Unique, une dynamique s'est instaurée grâce à l'extension du vote à la majorité qualifiée. Parfois, le Conseil vote, parfois il trouve plus sage de ne pas minoriser certains pays membres, et d'adopter, sans vote, telle ou telle décision. Grâce à ce progrès institutionnel, la Communauté marche à grands pas vers le Marché Unique et renforce ses règles ou ses politiques communes. Au profit de quelques-uns? Non, au profit de tous, dans une sorte de jeu à somme positive.

En d'autres termes, et pour simplifier, au triangle "inégalité - unanimité - immobilisme" - nous avons substitué un autre triangle, celui de la réussite: "égalité - majorité - dynamisme".

Il conviendra de tirer toutes les leçons de cette expérience. Lorsque le moment sera venu d'améliorer à nouveau notre schéma institutionnel.

D'ailleurs, cette échéance ne saurait tarder. L'Union Economique et Monétaire se situe, en effet, par ses finalités mêmes, au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique. Qu'est-elle donc, sinon l'achèvement politique de la convergence des économies? Elle illustre parfaitement l'exercice en commun de la souveraineté puisqu'un Marché Unique des capitaux et des services financiers exige, dans notre monde dominé par la sphère financière, une politique monétaire assez coordonnée et assez forte pour nous permettre de tirer avantage du grand espace ainsi créé. Sans cela, nous courons le risque d'être soumis aux aléas de la spéculation internationale et de l'instabilité des monnaies dominantes.

L'union monétaire n'est acceptable et possible que si l'on progresse parallèlement sur la voie d'une convergence accrue des économies, de manière à ce que soient assurées la cohérence entre les différentes politiques et leur mise au service des finalités définies en commun. Le consensus existe sur l'expansion économique dans la stabilité, une croissance qualitativement meilleure et plus créatrice d'emplois. Ces

finalités ne peuvent, en bonne règle démocratique, être définies que par les autorités politiques mandatées par nos citoyens. Il importe donc de combiner l'indépendance du pouvoir monétaire, garant de l'objectif de stabilité, la subsidiarité indispensable pour permettre à chaque nation de conduire sa politique dans des domaines qui lui demeurent propres et enfin le contrôle des élus du peuple, à travers le Parlement Européen, les gouvernements et les Parlements nationaux.

Rappelons-le avant que certains ne nous égarent loin du chemin: l'Union Economique et Monétaire est décidée. Deux Conseils Européens l'ont confirmé. Le rapport du Comité d'Experts, que j'ai présidé, constitue une base essentielle pour la discussion, comme l'a déclaré le Conseil Européen. Il reste à construire le schéma institutionnel fidèle aux principes que je viens de rappeler, et adapté aux nouvelles tâches de la Communauté.

Au cœur de la réflexion et des débats qui vont s'engager sur ce point, se situe la subsidiarité. Le principe est clair, il reste à en définir, en l'espèce, les modalités d'application. Le rapport déjà cité sur l'Union Economique et Monétaire est précis sur le sujet. Un centre de décision monétaire définit une politique commune, pour l'intérieur comme pour l'extérieur, mais sa structure fédérale garantit que chaque banque centrale nationale participe à la décision collective et applique, à son niveau et avec des marges de manœuvre substantielles, les orientations adoptées en commun. Le Conseil des Ministres travaille, à la convergence des fins et des moyens de la politique économique, mais chaque nation conserve les ressources nécessaires pour financer les politiques qu'elle décide dans les domaines de la sécurité externe ou interne, de la justice, de l'éducation, de la santé, des systèmes de couverture sociale, de l'aménagement du territoire... et j'en oublie. Elle dispose, à cet effet, d'environ 95 % des finances publiques puisque le budget communautaire demeure, en tout état de cause, limité au financement des politiques communes, de l'agriculture aux programmes de coopération en matière de recherche et de technologie, des aides aux régions en développement ou en crise aux autres politiques communes à développer, par exemple: l'environnement et demain peut-être les infrastructures indispensables au bon fonctionnement du marché. Toutes ces interventions ne sauraient excéder 5 % du total des dépenses publiques effectuées dans la Communauté.

Que reste-t-il, après ces explications réduites à l'essentiel du procès instruit contre la centralisation excessive que provoquerait l'Union Economique et Monétaire? Où est le dirigisme dans ce schéma? En réalité, une subsidiarité, appliquée d'une manière réaliste, fait litière de ces critiques. S'il y a débat, et il doit y avoir débat, il est préférable qu'il porte sur ce qu'ajoutera l'Union Economique et Monétaire, en termes économiques et sociaux, aux bienfaits attendus du grand Marché sans frontières. Et surtout, en cette période où certains responsables politiques semblent balancer entre le renforcement interne de la Communauté ou sa dilution dans un ensemble plus vaste, l'Union Economique et Monétaire apparaît comme le seul point de passage obligé pour conforter la construction européenne et assurer son dynamisme politique.

L'acceptation pleine et entière du pluralisme

Qui dit acceptation du principe de subsidiarité, dit respect du pluralisme et donc des diversités.

La vérification peut en être faite, en plus des clarifications apportées sur l'Union Economique et Monétaire, par ce que l'on appelle la dimension sociale de la Communauté.

Nous le savons: nos douze pays ont des traditions diverses en matière de relations industrielles. Les écarts entre les niveaux de vie demeurent très importants, même si nos politiques communes ont pour objet de les réduire progressivement: il n'est donc question ni de précipiter un mouvement vers le haut, ni à l'inverse de provoquer un dumping social. Enfin, les orientations des gouvernements sont différentes et, dans certains cas, opposées.

La difficulté est donc grande de faire progresser, dans ces conditions, la dimension sociale. Mais elle est tout aussi sérieuse, lorsqu'il s'agit du développement régional ou de l'aménagement du territoire, ou encore de l'environnement avec la nécessité de fixer des normes communes.

En fait, la dimension sociale est présente dans toutes nos délibérations et dans toutes nos actions. Je peux

citer: le retour de la compétitivité et la coopération entre nos politiques macro-économiques, pour réduire le chômage et donner ses chances professionnelles à chaque jeune européen; les politiques communes qui ont pour objet d'assurer le développement des régions les moins riches ou la conversion des régions frappées par les mutations industrielles; la concentration de l'action européenne sur deux priorités de la politique de l'emploi, l'insertion des jeunes dans la vie active et la lutte contre le chômage de longue durée; l'accent prioritaire mis sur le développement de nos régions rurales menacées par la disparition d'exploitations agricoles, la désertification et les déséquilibres démographiques.

Quel prodigieux essor pour nos valeurs de démocratie et de justice sociale, si nous démontrions notre capacité à réussir ensemble une société plus accessible à tous et plus harmonieuse.

Dans cette perspective, trois sujets controversés méritent d'être, eux aussi, éclaircis.

La Charte des droits sociaux, tout d'abord. Elle n'a pas d'autre but que de rappeler solennellement que la Communauté n'entend pas subordonner les droits fondamentaux du travail à la seule efficacité économique. Qui pourrait s'inscrire en faux contre une telle idée, d'ailleurs commune à toutes nos traditions sociales? Qui pourrait contester la portée politique et pédagogique d'un tel message pour l'Europe des citoyens, pour l'homme de la rue? Quand il s'agit de traduire ces principes dans les réalités du droit ou de la négociation collective, alors la subsidiarité joue à plein et permet le respect intégral des diversités. Chacun pourra le vérifier lorsqu'il prendra connaissance du programme social de la Commission, à mettre en oeuvre dans le cadre strict du présent Traité.

La société de droit européen, ensuite. Ce projet illustre, mieux que tout autre, la cohérence indispensable entre l'économique et le social. Nos entreprises ont besoin d'un cadre juridique, d'ailleurs optionnel, qui facilite leur coopération et leur rapprochement, en vue d'affronter les défis du grand marché et de la compétition internationale. Mais il n'est pas possible de fonder un droit européen dans ce domaine, en oubliant totalement l'un des deux protagonistes de l'entreprise. Je veux parler du salarié et de sa place dans le processus d'organisation du travail et de la production. Là encore, la Commission a respecté les principes de subsidiarité et de diversité. Trois modèles sont offerts, avec toute la flexibilité nécessaire, et correspondent aux trois grands courants - j'allais dire plus précisément aux trois grandes inspirations - des politiques sociales pratiquées aujourd'hui dans nos douze pays.

Enfin, le dialogue social que j'ai relancé, en 1985, au niveau européen et qui éprouve bien du mal à prospérer. On peut l'expliquer essentiellement par la diversité des positions à l'intérieur même de chaque camp: le camp patronal comme le camp syndical. Le problème qui leur est posé est le même que celui que je viens d'illustrer dans les deux exemples précédents. Comment concilier nos diversités avec la volonté de donner un contenu à ce dialogue social et d'en faire un élément d'impulsion de la construction européenne. N'attendons donc pas de miracle de l'action de la Commission. Celle-ci propose des thèmes pour le débat entre les partenaires sociaux, s'efforce de stimuler, la réflexion en commun, mais ne veut en aucun cas attenter à l'autonomie des partenaires sociaux, principe de base, principe commun à nos douze pays.

Là comme ailleurs, la Commission se refuse à provoquer des engrenages insidieux qui conduiraient les Etats membres là où ils ne veulent pas aller. Je le répète. Nous sommes une Communauté de droit, nous travaillons dans le respect de nos règles et en pleine transparence. C'est d'ailleurs la condition première du succès.

Il convient que chacun le reconnaisse en toute bonne foi. Si pour trouver des solutions valables, je fais appel aux principes du fédéralisme, c'est précisément parce qu'il offre toutes les garanties souhaitables pour le respect du pluralisme comme pour l'efficacité de l'ensemble institutionnel en voie de se construire, deux règles essentielles doivent être rappelées ici:

- La règle d'autonomie qui maintient la personnalité distincte de chaque Etat membre et écarte toute tentation d'unification rampante.
- La règle de participation qui refuse la subordination d'une entité à une autre, mais qui favorise au contraire

la coopération et les synergies, selon des dispositions claires, précises et garanties par le Traité.

A partir de là se développe une expérience originale qui récuse toute analogie avec d'autres modèles, comme par exemple la création des Etats-Unis d'Amérique. J'ai toujours rejeté, pour ma part, un tel parallélisme, car je sais que nous devons unir, entre elles, des vieilles nations, fortes de leurs traditions et de leur personnalité. Il n'y a donc pas de complot contre la nation, il n'est demandé à personne de renoncer à un patriotisme légitime. Pour ma part, je veux non seulement unir des peuples, comme le souhaitait Jean Monnet, mais aussi associer des nations. Au fur et à mesure que la Communauté se développe, alors que nos gouvernements mettent l'accent sur la nécessité de bâtir aussi l'Europe des citoyens, est-ce sacrilège de souhaiter que chaque Européen ait le sentiment d'appartenir à une Communauté qui serait, en quelque sorte, sa seconde patrie? Si l'on refuse cela, alors la construction européenne échouera, les monstres froids reprendront le dessus parce que notre Communauté n'aura pas conquis ce supplément d'âme et cet enracinement populaire sans lesquels toute aventure humaine est vouée à l'échec.

III. La Communauté, une référence pour toute l'Europe

La Communauté, de par son succès, est sollicitée de toutes parts. Elle ne peut rester sourde à tous ces appels, sans renier sa vocation à l'universel. Mais, là encore, le que faire est inséparable du comment faire.

Et pourtant, l'Histoire n'attend pas

L'Histoire n'attend pas la pleine réalisation de l'Acte Unique pour frapper à notre porte.

Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'inquiètent de ce que la Communauté se focalise par trop sur la grande Europe, et en néglige le renforcement de la coopération au sein des futures Conventions de Lomé.

Nos voisins d'Afrique du Nord créent l'Union du Maghreb arabe à l'image de la construction européenne et entendent bien rappeler combien ils ont besoin d'un partenariat actif avec la Communauté. Une prospective purement démographique nous incite d'ailleurs à une réflexion approfondie sur les conditions de coexistence entre les deux rives de la Méditerranée.

L'Amérique latine et l'Amérique centrale se tournent vers la Communauté, non plus seulement comme cadre de référence pour les relations entre les pays de ce continent, mais aussi pour réclamer une présence plus active d'une Europe aux sangs mêlés avec leurs peuples.

En Asie et dans le Pacifique, les Européens sont demandés, sans doute avec moins d'insistance. Mais négliger ces pays comme nous avons tendance à le faire, n'est-ce pas passer à côté d'opportunités économiques, mais plus grave encore laisser s'instaurer de dangereux déséquilibres en termes d'influence?

Là encore, que peut isolément chaque nation européenne? Cultiver la nostalgie de ses grandeurs passées? Sans doute, mais ce n'est qu'une illustration supplémentaire des embarras d'une souveraineté nationale mal comprise. Alors que la Communauté Européenne peut, parce qu'elle est une référence, parce qu'elle appelle une présence, répondre à l'attente des autres peuples. A une condition cependant, qu'elle s'approfondisse et qu'elle se dote des moyens de ses ambitions.

Parallèlement, comme une Communauté plus sûre d'elle-même qui peut offrir, comme je l'ai proposé, un "partnership" global avec les Etats-Unis, seule issue pour mieux appréhender les bouleversements qui secouent le monde, combattre les désordres de l'économie internationale et exiger de la nouvelle grande puissance, le Japon, qu'il partage avec l'Amérique du Nord et l'Europe, le fardeau des responsabilités mondiales.

L'autre défi historique, le bouillonnement de l'Europe

Les événements s'accélèrent, de nouvelles perspectives s'ouvrent, la Communauté est interpellée, en Europe

même.

Rappelons les demandes d'adhésion de la Turquie et de l'Autriche. D'autres vont suivre, n'en doutons pas.

Les pays de l'Association européenne de libre-échange veulent profiter pleinement des avantages du grand marché. C'est pourquoi, nous cherchons avec eux, à partir des propositions que j'ai faites le 18/1, les bases d'un autre contrat qui fonderait l'entente économique européenne. Un contrat sans doute moins exigeant que celui défini par nos Traités, mais qui nous permettrait de resserrer nos liens économiques et politiques. Que de problèmes communs à résoudre, et pour commencer, celui des infrastructures de transport dont l'insuffisance est source de difficultés multiples. C'est pourquoi, le moment est venu, je crois, de proposer un grand programme de réseaux ferrés et routiers permettant de circuler plus aisément, et sans risque écologique, de Copenhague à Athènes, d'Hambourg à Rome, en passant par la Suisse, l'Autriche, la Yougoslavie. Voilà qui scellerait nos intérêts communs et nos solidarités.

Enfin, et surtout, l'Europe communiste explose sous nos yeux. Gorbatchev lance la perestroïka et le glasnost. La Pologne et la Hongrie entreprennent des réformes politiques tendant vers plus de liberté et de démocratie. L'Allemagne de l'Est (RDA) est secouée par le départ de dizaines de milliers de ses habitants qui vont se réfugier en République Fédérale d'Allemagne. La contagion de la liberté gagne Leipzig et Berlin-Est.

Dès 1984, François Mitterrand, devant le Parlement Européen, exprimait le pressentiment d'une radicale nouveauté en Europe.

"Il est clair, disait-il, que le temps s'éloigne où l'Europe n'avait pour destin que d'être partagée et divisée par d'autres. Les deux mots d'indépendance européenne possèdent désormais une résonance neuve. C'est une donnée que notre siècle, proche de sa fin, retiendra, j'en suis sûr".

Comme de nombreux responsables européens l'ont déjà souligné, c'est la Communauté Européenne, Communauté de droit, ensemble démocratique, économie dynamique, qui a servi d'exemple et de catalyseur à ces évaluations. Ce n'est pas l'Ouest qui dérive vers l'Est, mais bien l'Est qui est attiré vers l'Ouest.

La Communauté Européenne sera-t-elle demain à la hauteur des circonstances? Telle est la question qu'il faut poser dès aujourd'hui, qu'il s'agisse d'aider à la modernisation économique des pays de l'Est, condition essentielle de la réussite de leur réforme politique ou qu'il s'agisse aussi de traiter, le moment venu, la question allemande. C'est-à-dire l'application à tous du droit à l'autodétermination.

Si nous refusons de considérer ces nouveaux défis, alors, je ne crains pas de le dire, non seulement nous faillirons à nos responsabilités, mais la Communauté éclatera ou verra son élan stoppé par le poids des contradictions internes non surmontées.

Je vois aujourd'hui, placés devant de tels événements, trop d'esprits chagrins, trop de pensées fatalistes, trop de volontés freinées par la résignation. Puis-je leur rappeler, à propos de la question allemande, cette déclaration fondamentale de H.-D.Genscher:

"Un peuple comme le peuple allemand, au cœur de l'Europe, ne doit jamais apparaître comme un obstacle à la prospérité de l'ensemble des peuples européens. Au contraire, il doit se comporter de façon à ce que son existence soit considérée comme un bienfait pour l'ensemble, voire comme une nécessité. C'est la garantie la plus sûre de son existence".

Comment préparer les voies d'une solution, sinon en renforçant certains traits fédéralistes de la Communauté qui puissent offrir, à tous, la garantie de leur propre existence, pour paraphraser la formule du ministre allemand des affaires étrangères. Là se trouve, j'en suis convaincu, la seule réponse acceptable et satisfaisante à la question allemande.

Les deux bouts de la chaîne

Comment assumer nos responsabilités internationales, tout en facilitant l'émergence de la grande Europe, sinon par un approfondissement accéléré de la construction communautaire? Seule une Communauté forte et sûre d'elle-même, plus homogène, plus résolue peut véritablement tenir les deux bouts de la chaîne.

L'Histoire s'accélère. Nous aussi devons accélérer.

Pour adapter nos institutions à cette nouvelle donne, nous ne pouvons tergiverser sur l'Union Economique et Monétaire. La question n'est pas de raccourcir, de manière irréaliste, le temps nécessaire pour tester une coopération approfondie, puis franchir les étapes successives. Où le temps nous est compté, c'est pour prendre la décision politique qui suscitera le dynamisme nécessaire à la réussite du processus et mettra en place des institutions capables d'assumer les exigences liées à nos responsabilités extérieures.

A cet effet, me semble-t-il, le Conseil Européen de Strasbourg devrait prendre les décisions qui permettent au nouveau Traité d'être adopté, puis ratifié par les Parlements nationaux, avant l'échéance de fin 1992, fixée pour l'achèvement du grand marché sans frontières. Sans un tel engagement, je crains que la préparation de l'Union Economique et Monétaire et la réussite de la première phase ne souffrent d'une absence évidente de dynamisme. Il nous faut une obligation de résultat. Tel est l'enseignement des événements.

J'ai toujours été un adepte de la politique des petits pas - comme en témoigne l'expérience en cours. Mais je m'en éloigne un peu aujourd'hui, parce que le temps nous est compté. Un saut qualitatif est nécessaire tant en ce qui concerne notre conception de la Communauté qu'en ce qui concerne nos modes d'action extérieure. Il est impératif de surmonter toutes les résistances que nous rencontrons, ne serait-ce que pour adapter les instruments dont nous disposons afin, par exemple, de réaliser l'enrichissement de la Convention de Lomé ou de réussir notre programme d'aide à la Pologne et à la Hongrie. Nous devons ouvrir davantage nos marchés aux pays qui ont un besoin vital d'exporter plutôt que d'accroître leur endettement.

Nous devons disposer d'instruments financiers susceptibles de contribuer à l'adaptation et à la modernisation de leurs économies.

Ma conviction est que nous n'y arriverons pas avec nos pratiques actuelles de délibération et de décision: le Conseil, le Parlement, la Commission constituent certes un triangle institutionnel plus efficace qu'il y a quelques années, grâce à l'Acte Unique, mais cela est encore insuffisant pour nous permettre de répondre aux accélérations de l'Histoire.

Je souhaite, pour l'honneur de nos générations, que nous puissions reprendre, dans les deux années qui viennent, les paroles mêmes que prononçait un autre grand Européen, Paul-Henri Spaak, lors de la signature du Traité de Rome:

"Cette fois, les hommes d'Occident n'ont pas manqué d'audace et n'ont pas agi trop tard".

Un nouveau choc politique s'impose donc. La Commission y est prête et assumera pleinement son rôle d'initiative. Elle proposera des réponses aux questions que soulève ce nouveau bond en avant et que je résume ainsi: qui décide et comment s'articulent les différents niveaux de décision (toujours la subsidiarité): qui est chargé de mettre en oeuvre, avec quels moyens; qui contrôle; quelle contrepartie démocratique?

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Vraiment, nous vivons une période enthousiasmante, mais aussi pleine de risques. La Communauté Européenne est mise au défi d'apporter une contribution décisive à l'avancée de notre Histoire.

Devant une audience composée, en grande partie d'étudiants, je me prends à rêver d'une Europe débarrassée des chaînes de Yalta, d'une Europe faisant fructifier son immense patrimoine culturel, d'une Europe imprimant la marque de la solidarité à un monde par trop dur et par trop oublieux de la partie de lui-même qui souffre de sous-développement.

Je dis à ces jeunes: vous pourrez, si nous réussissons notre Europe, aller jusqu'au bout de vous-mêmes et disposer d'espaces pour votre épanouissement, car vous êtes conviés à participer à une aventure unique, associant des peuples et des nations, pour le meilleur, et non pour le pire. Vous y retrouverez vos racines philosophiques et culturelles, celles de l'Europe de toujours. Mais pour cela, vous devez vous engager personnellement et exiger de ceux qui vous gouvernent une audace calculée, une imagination fertile, un engagement clair à faire de la Communauté une nécessité pour exister et un idéal pour entreprendre.